



CONSEIL POUR LA PROTECTION DES MALADES

13^e Colloque

LA PLACE DU PRIVÉ DANS LE RÉSEAU PUBLIC DE SANTÉ

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

1^{er} & 2 JUIN 2014
Hôtel Sheraton
Laval

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 403, Montréal (Québec) H3C 3R7
Tél. : 1 877 CPM.AIDE ou 514 861.5922 | Télécopieur : 514 861.5189
www.cpm.qc.ca | info@cpm.qc.ca

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

Dimanche, 1^{er} juin
18h30 Souper-conférence
Docteur Alain Vadeboncoeur :
Les enjeux privés-publics et votre santé

Lundi, 2 juin
7h30 Accueil des participants : Petit-déjeuner et réseautage
8h15 Ouverture du Colloque :
M^r Paul G. Brunet (Président) et M. Pierre Pilon (Maitre de cérémonie)
8h30 Allocution du Ministre de la santé et des services sociaux du Québec
9h15 **M. François Béland :** Constat de la situation du réseau de la santé et des services sociaux
10h00 Période de questions
10h15 **Pause santé**
10h30 Panel : Contribution des corps professionnels de la santé dans l'amélioration de l'accessibilité et la qualité des soins :
M. Yves Robert (Secrétaire, Collège des médecins)
Mme Manon Lambert (Directrice générale et secrétaire, Ordre des Pharmaciens du Québec)
Mme Geneviève Ménard (Directrice conseil - Direction des affaires externes, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec)

11h15 Période d'échange
11h30 Présentation d'un documentaire sur le 40^e anniversaire du CPM et remise des prix Claude-Brunet
Dîner et visite des kiosques
12h00 **Mme Raymonde Saint-Germain** (Protectrice du citoyen) : Réponses aux demandes de soins à domicile fournis aux aînés en perte d'autonomie et aux personnes handicapées
13h30
14h00 Période d'échange
14h15 Panel : Aînés et soutien à domicile
Résultats de la collaboration entre les CLSC et les acteurs de la communauté
Mme Geneviève Gauthier : Répît-Ressources Est de Montréal
Mme Pierrette Laperle : Utilisatrice des services de soutien à domicile
14h45 Période d'échange
15h00 Mot de clôture
M. Luc Castonguay, Sous-ministre adjoint - Planification, performance et qualité (Ministère de la santé et des services sociaux du Québec)
15h30 **Exprimez-vous**
16h00 Rétrospective de la journée et mot de la fin

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Veuillez faire parvenir votre inscription accompagnée de votre chèque par voie postale au :

Conseil pour la protection des malades
1 000, rue Saint-Antoine Ouest
Bureau 403
Montréal (Québec) H3C 3R7

Il est également possible d'envoyer votre inscription par courriel à info@cpm.qc.ca ou par télécopieur au 514 861-5189, et faire suivre votre paiement avec une copie de votre inscription.

Inscription/Annulation

Date limite d'inscription : **20 mai 2014**

Aucune annulation d'inscription ne sera accordée **après le 20 mai 2014.**

En cas d'annulation avant cette date, des frais d'administration de 50 \$ seront retenus.

**Sous l'initiative de la Fédération des comités
des usagers et de résidents du Québec**



**FÉDÉRATION
DES COMITÉS
DES USAGERS ET DE
RÉSIDENTS DU QUÉBEC**



**CONSEIL POUR LA
PROTECTION
DES MALADES**

L'ORGANISATION

Fondé en 1974 par le regretté Claude Brunet, le Conseil pour la protection des malades est un organisme à but non lucratif dont le mandat est de promouvoir et défendre les droits des usagers du réseau de la santé à travers le Québec.

LA MISSION

Promouvoir et défendre les droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux afin d'augmenter leur pouvoir d'agir et améliorer la qualité des services. Par le biais de la Fédération des comités des usagers et de résidents du Québec (FCURQ) qu'il a mise en place, le CPM regroupe des comités les usagers et de résidents implantés dans les établissements de santé situés aux quatre coins de la province.

HÉBERGEMENT

Chaque participant sera responsable de la réservation et du paiement de sa chambre.

Veuillez mentionner le nom du Conseil pour la protection des malades afin de bénéficier du tarif préférentiel et de faire partie du bloc de chambres réservé pour l'événement.

Tarifs par nuit, valable jusqu'au 1^{er} mai 2014

- Deux lits doubles non fumeurs : 132,00\$
- Les frais pour une personne additionnelle (3^e et 4^e personne) partageant la chambre sont de 20,00\$ par personne, par nuit.
- Des frais additionnels de 30,00\$ par chambre et par nuit pour un lit pliant. Il n'y a pas de frais supplémentaires pour des enfants de moins de 18 ans partageant la chambre et ne nécessitant pas de lit supplémentaire.

Stationnement : Le stationnement est gratuit

LA VISION

Être la référence pour les usagers et le réseau de la santé et des services sociaux dans l'ensemble du Québec.

LA DEVISE

- Protéger les usagers et les personnes vulnérables afin qu'elles jouissent d'un milieu de vie favorable ;
- Défendre les usagers du réseau de la santé lorsque leurs droits sont brimés ;
- Agir à titre d'intermédiaire et de médiateur auprès des instances politiques provinciales, tout en menant des actions directes sur le terrain.

LE MANDAT DE L'ÉQUIPE

- Conseiller les personnes par le biais d'avocats et de conseillers compétents ;
- Offrir une multitude de services tels la médiation, des formations sur les droits des usagers et la rédaction d'avis juridiques ;
- Outiller les comités des usagers et de résidents en leur offrant des formations, des guides, des dépliants ou tout autre service relativement à leur mandat.

Hôtel Sheraton Laval

2440, autoroute des Laurentides, Laval (Québec) H7T 1X5
Téléphone : 1 800 667-2440 | Télécopieur : 450 687-0655

Chambres pour les personnes à mobilité réduite : Veuillez mentionner vos besoins lors de la réservation de votre chambre.

Frais supplémentaires : Les tarifs sont assujettis aux taxes provinciales applicables.

Heures d'arrivée et de départ

Les chambres sont disponibles à partir de 15h le jour d'arrivée et doivent être libérées à 12h le jour du départ.

Piscine intérieure chauffée : Accès gratuit

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(Veuillez compléter un formulaire par participant)

Nom : _____

Prénom : _____

Comité | Organisme | Entreprise

Fonction : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Tarif par participant

Tarifs	Avec souper-conférence	Sans souper-conférence
Membres	250,00	200,00
Non-membres	275,00	225,00
Proches-aidants	125,00	100,00
Accompagnateur d'un membre d'un comité des usagers ou de résidents (à mobilité réduite) : gratuit		

Restrictions alimentaires : _____

Besoins spécifiques : _____

Mode d'envoi de l'inscription (voir au verso)